

Loire

SYLVICULTURE / Si, dans la Loire, la forêt se porte bien, elle fait face à de nouveaux dangers et notamment l'arrivée du cerf dont les conséquences sont désastreuses. Ce ravageur, comme le chevreuil et les incendies, ont été au cœur des discussions de l'assemblée générale de Fransylva Loire ce vendredi 31 mai.

Incendie, chevreuils et cerfs menacent la forêt ligérienne



Dans la Loire, l'arrivée du cerf est catastrophique sur les forêts.

Promenons-nous dans les bois, pendant que le loup n'y est pas... Si ce refrain enfantin est synonyme de danger pour l'homme, les propriétaires de ces forêts ne craignent pas ce genre de prédateurs : ceux qu'ils redoutent ont quatre pattes, un beau pelage, de grands bois ou un appétit vorace. En particulier pour les jeunes pousses.

Lors de l'assemblée générale de Fransylva Loire ce 31 mai, les propriétaires forestiers n'ont pas cherché à dissimuler leur inquiétude quant à la prolifération des cervidés, notamment chevreuils et cerfs, sur le département. Les premiers ont fait leur apparition dans la Loire il y a déjà une vingtaine d'années et font l'objet de 4 000 attributions annuelles. Les chevreuils sont avides de petits plants (abroustissement) et posent donc problème quant au reboisement, bien que des piquets de protection soient efficaces pour protéger les pousses. « Nous arrivons à nous défendre, assène Jacques-Régis Descours, président de l'antenne départementale du syndicat forestier. Notre gros problème, et nous travaillons actuellement avec le CNPF (Centre national de la propriété forestière), c'est l'arrivée du cerf que nos bois supportent très mal. »

Ce cervidé détruit totalement les arbres contre lesquels il frotte ses bois pour en ôter le velours, provoquant leur mort. Sur le département, l'animal arrive par les monts du Forez et sa population ne

cesse d'augmenter. Le Pilat est lui aussi concerné : les bêtes descendent directement de Haute-Loire. Des comptages ont été réalisés sur neuf circuits différents. « Chaque véhicule comptait un forestier », assure Jacques Régis.

Un plan cerf pour 2025 ?

Les sylviculteurs, inquiets, ont accueilli le préfet de la Loire, Alexandre Rochatte, à Chalmazel et Noirétable en début d'année afin de discuter de la mise en place d'un plan cerf à horizon 2025 pour commencer à gérer ces populations. « Nous voulons un plan de chasse annuel et pas triennal », insiste le président de Fransylva 42. La chasse au cerf, différente de celle du chevreuil et du sanglier, nécessitera une formation des chasseurs, notamment parce que les risques qu'elle comporte sont plus importants. « Il faut être vigilants, déclarer toute nouvelle plantation et signaler les dégâts pour que nous puissions faire remonter les informations et peser dans les discussions avec les chasseurs », appuie-t-il.

Dans la Loire, pour les forestiers, le sanglier ne représente pas une menace puisque la majorité de la forêt ligérienne est composée de résineux qui ne sont pas leur prédilection. « Si nous n'avions que de grands feuillus, ce serait différent. Mais sur le département, les agriculteurs sont davantage touchés par la prolifération de cet animal qui ravage les cultures », résume Jacques-Régis Descours.

Si cette problématique est balayée en un

claquement de doigts, les sylviculteurs présents dans la salle de l'auberge des Grands bois à la Versanne ne cachent pas leur inquiétude quant aux conséquences du réchauffement climatique et la multiplicité des incendies auxquels ils sont confrontés. « La région Paca (Provence-Alpes-Côtes-d'Azur) est bien plus expérimentée que nous sur le sujet et bien plus en avance pour la lutte contre les incendies. Dans ce domaine, nous sommes tous novices, puisque sur le territoire, cette thématique est nouvelle », souligne le président de Fransylva Loire. Il effectue régulièrement des relevés de pluie sur ses terrains et le constat est

implacable : fin mai 2024, il a remarqué qu'il avait plu deux fois plus qu'en 2023 à la même période et six fois plus qu'en 2022. « Nous sortons de deux ans de sécheresse et si la situation est revenue plus ou moins à la normale, il nous faut rester vigilants. »

35 communes soumises à une OLD

Quentin Bernat, de la Direction départementale des territoires de la Loire, est revenu longuement sur ce point, présentant aux sylviculteurs le décret national du 6 février 2024, lequel classe les bois et les forêts de la Loire comme étant exposés au risque incendie. Sur le territoire, deux secteurs sont concernés : le Sud Forez et le Pilat. La DDT veut développer la protection de la forêt contre le feu : un cabinet d'étude travaille sur la révision de la carte des aléas ligériens, classant les massifs forestiers en fonction de leur sensibilité aux incendies, de faible à très sensible. Deux comités techniques sont à l'œuvre concernant le vent du Sud et la caractérisation de la végétation ligérienne avec des relevés de terrain. Une sous-commission feu de forêt est en cours de création par la préfecture de la Loire : elle devra notamment discuter autour des arrêtés incendies en période estivale sur les secteurs à risque.

Pour prévenir les feux, 35 communes ligériennes sont soumises à une OLD (Obligation légale de débroussaillage). Cet arrêté, qui existe depuis 2011, devrait être révisé d'ici mars 2025. Une carte des aléas établie sur tout le territoire devrait être arrêtée cet automne. Un

plan départemental forêt / incendie est en cours d'élaboration et devrait être financé à 80 % par l'Union européenne. Cette évolution réglementaire concerne 22 communes du Pilat et 13 du Sud Forez. « C'est complexe à mettre en place, détaille Jacques-Régis Descours. Toute construction située à moins de 200 mètres d'une forêt doit être protégée. Ainsi, il faut débroussailler 50 mètres autour. Mais ce sont aux propriétaires de débroussailler, et parfois, ils ne vivent pas sur place... » Une nouvelle disposition a été instaurée pour lutter contre cette ignorance : l'obligation de débroussaillage doit désormais être indexée à la promesse de vente du bâtiment.

Une brigade de l'environnement

Afin de simplifier les procédures, les périmètres concernés par les obligations de débroussaillage sont désormais ajoutés à la liste des annexes des PLU ou des PLUi. Ils sont aussi ajoutés à la liste des servitudes d'utilité publique, de passage et d'aménagement (voies de défense des forêts contre l'incendie, équipements de protection, de surveillance...)

Toujours dans cette optique de lutte contre les feux de forêt, une nouvelle brigade de gendarmerie a vu le jour le 16 avril dans le Forez. Elle intervient sur différents domaines et notamment pour tout ce qui touche aux atteintes à l'environnement (OLD, pyromanes...), mais aussi au trafic de déchets, à la lutte contre les pollutions ou au trafic d'animaux. ■

Alexandra Pacrot

JACQUES RÉGIS / Fransylva défend les intérêts de propriétaires forestiers privés. L'antenne ligérienne est présidée par Jacques-Régis Descours. L'homme, s'il est lucide quant aux problématiques rencontrées par la forêt, n'en clame pas moins amour.

« Il faut accepter que la forêt s'exploite »

Comment la forêt se porte-t-elle dans la Loire ?

Jacques-Régis Descours : « Nous sommes un département relativement forestier puisque 150 000 hectares (31 %) sont couverts de bois. Nous comptons très peu de forêts publiques, à peine 3 %, et c'est ce qui fait notre particularité, contrairement à d'autres départements de l'Est de la France. Elle est ainsi très morcelée : 45 000 propriétaires se la partagent et environ 90 % d'entre eux (soit 40 000) détiennent moins de 4 hectares. En surface, feuillus et résineux en représentent chacun la moitié. En revanche, pour le volume, les premiers représentent 30 % ; les seconds : 70 %. »

Si la forêt est privée, cela veut-il dire qu'on ne peut pas y circuler ?

J.R.D. : « Les propriétaires forestiers acceptent que les gens se promènent dans leur forêt. C'est plus problématique quand ce sont des quads ou des motos, d'autant que nos chemins pri-



Jacques-Régis Descours, président de Fransylva Loire.

vés sont inventoriés dans les applications ou les cartes IGN. Nous voulons seulement que les gens respectent nos forêts, mais j'ai l'impression que les nouvelles générations sont plus sensibles à ces problématiques. Avant, à la fin de l'été, je prenais mon

vieux tracteur et je faisais le tour de ma forêt : je ramassais des bouteilles, du plastique... Maintenant, ce n'est plus le cas. C'est un équilibre à trouver. »

La forêt, est-elle un système économique ?

J.R.D. : « Il faut aussi que les gens comprennent qu'ils sont sur des terrains privés. Certains parlent mal aux bûcherons par exemple, parce qu'ils coupent des arbres. La forêt, ça se gère. On veut que le bois remplace le béton ou la ferraille, mais on voudrait aussi qu'on ne touche pas aux arbres, ça ne fait pas sens. Il faut accepter que la forêt s'exploite. L'intérêt financier n'est pas négligeable, d'autant que, si le dossier est bien monté, la taxation est moindre. Par contre, il faut apprendre à gérer : si on vend pour 20 000 euros, il faut bien se dire qu'il faut en réinvestir 3 000 ou 5 000 pour ne pas produire en « one shot ». C'est un investissement sur la durée qui passe de génération en génération. » ■

PROPRIÉTAIRES / Le dur renouvellement des générations

La forêt ligérienne est morcelée, comptant plus de 45 000 propriétaires. Parmi eux, ils sont 2 500 à adhérer à Fransylva. Lors de l'assemblée générale, nombreux étaient ceux à déplorer l'absence de jeunes générations. « Autrefois, on se servait de la forêt pour se chauffer, on laissait un morceau à chaque enfant », rappelle Jacques-Régis Descours, président de Fransylva Loire. Aujourd'hui, les forêts sont gérées par les générations du père ou du grand-père. « Quand ils ne sont plus là, les héritiers les récupèrent, mais ils tombent un peu des nues : on ne leur a pas appris à s'en occuper, déplore-t-il. D'autant plus qu'autrefois, on habitait pas loin. Désormais, nous avons des propriétaires qui vivent Bordeaux ou Paris... Ils ne sont plus sur place. » Jacques Régis ne cache pas que la situation le préoccupe, tout en ne blâmant personne : « Les jeunes travaillent, ils ont moins de temps libre pour se consacrer à la forêt... » Il en profite malgré tout pour rappeler que les forestiers peuvent compter sur l'appui du CNPF (Centre national de la propriété forestière), un service public rattaché au ministère de l'Agriculture et de la Transition écologique. « Donc leurs conseils sont gratuits... » laisse-t-il planer. ■